



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lois de finances

Question écrite n° 130375

Texte de la question

M. Michel Bouvard attire l'attention de Mme la ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État, porte-parole du Gouvernement, sur le manque d'informations relatives à la dépense fiscale présentée dans le document de politique transversale "Politique française de l'immigration et de l'intégration", associé au projet de loi de finances pour 2012. Le but de ce document, publié en annexe de la loi de règlement étant d'évaluer le coût complet d'une politique transversale, il est impératif de disposer du montant des principales dépenses fiscales qui y concourent. Ceci est d'autant plus important dans un contexte de croissance globale de ces dernières. La dépense fiscale n° 120208 créée en 2007 qui autorise l' "exonération d'impôt sur le revenu de l'aide à la réinsertion familiale et sociale des anciens migrants dans leur pays d'origine", ne donne lieu à aucun chiffrage précis pour les années 2010, 2011 et 2012. Dès lors il n'est pas possible d'en évaluer l'utilité ni son évolution sur les différents exercices budgétaires. Il souhaite donc connaître le montant de cette dépense ou les raisons qui empêchent la publication de ces informations.

Données clés

Auteur : [M. Michel Bouvard](#)

Circonscription : Savoie (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 130375

Rubrique : Finances publiques

Ministère interrogé : Budget, comptes publics et réforme de l'État

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 13 mars 2012, page 2168

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)